Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Ville de Genay

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Table des matières

1. Le contexte général 4
1.1. Environnement macro-économique 4
1.1.1. Au niveau mondial 4
1.1.2. Au niveau de l'Europe 5
1.1.3. Au niveau de la France 5
1.2. Les finances du bloc communal 8
1.2.1 Les capacités d'autofinancement brutes et nettes des collectivités baissent mais restent élevées 8
1.2.2 Des recettes de fonctionnement en hausse à l'exception des DMTO 8
1.2.3 Les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que l'inflation 9
1.2.4 Un investissement encore en hausse 10
1.2.5 Le recours à l'emprunt et le ratio de désendettement 11
1.2.6 Évolution du stock de trésorerie 11
1.3. Projet de Loi des Finances pour 2026 12
2. La situation financière de la commune de Genay au 30 novembre 2025 15
2.1. Analyse budgétaire rétrospective synthétique 15
2.2. L'évolution des recettes 15
2.2.1. Point sur la fiscalité 15
2.2.2. Les recettes de fonctionnement 16
2.2.3. Section d'investissement 19
2.3. Situation de la dette 19
2.4. Les prévisions de dépenses 20
3. Les grandes orientations pour le Budget Primitif 2026 24
3.1. Les projets d'investissements structurants 2026-2029 (et suivants) 24
3.2. Les autres projets d'investissements 2026 25

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Préambule

Conformément aux dispositions de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal est appelé à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen de son Budget Primitif.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :
« Le Budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Ce débat est destiné à permettre aux élus :

- De disposer des éléments d'informations essentiels sur la situation budgétaire et financière de leur commune, et notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de Budget ;
- De faire les choix fondamentaux en matière de mobilisation des recettes et tout particulièrement de la fiscalité et de l'emprunt ;
- De dessiner les axes fondateurs qui guideront à l'élaboration du futur Budget Primitif.

Depuis le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires, il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération spécifique de l'Assemblée délibérante.

Il est à noter que le Budget Primitif de la commune devra être adopté au plus tard le 30 avril 2026 (année d'élections municipales).

Le Budget Primitif 2026 de la commune de Genay sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal de février 2026. Il paraît probable qu'à cette période, l'affectation du résultat ne soit qu'anticipée (provisoire). Si c'est le cas, une modification du Budget actera dans un second temps l'affectation définitive du résultat, dans son intégralité.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire a pour but de :

- Présenter le contexte macro-économique international et national ;
- Préciser la situation financière de la commune de Genay à ce jour ;
- Présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

1. Le contexte général

Sources : Caisse d'épargne, Avis HCFP, OFGL

1.1. Environnement macro-économique

1.1.1. Au niveau mondial

Depuis 2024 et encore cette année 2025 après la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines, l'impact sur les marchés américains et les conséquences pour l'Europe notamment sur l'augmentation des droits de Douanes, accentués par les tensions des relations USA / Ukraine avec des possibles répercussions sur la sécurité en Europe de l'Est ainsi que le conflit persistant entre l'Ukraine et la Russie, sont importants.

Le Dollar américain est en chute libre depuis le début de l'année, une tendance qui s'explique par plusieurs facteurs convergents, à la fois politiques, économiques et institutionnels.
De même, la situation budgétaire des États-Unis s'est nettement détériorée.
En somme, la chute du Dollar reflète une perte de confiance généralisée dans la stabilité économique et institutionnelle des États-Unis. Elle pourrait avoir des répercussions profondes sur les marchés financiers mondiaux, les flux de capitaux et le rôle du Dollar comme monnaie de réserve internationale.

Par ailleurs, les récentes évolutions géopolitiques au Proche Orient (qualifiées d'accalmie) marquent un tournant majeur après près de deux ans de guerre à Gaza, entrainant une légère détente des marchés de l'énergie et du pétrole, situation restant encore fragile.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et des conflits au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.

En Europe, la France a un Gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité.

• La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs :

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est envisagée avec un léger ralentissement, à 2.9% en 2025 et 2.8% en 2026 après 3% en 2024.

• Côté politique monétaire, la FED (Fédéral Reserve System = Banque Centrale des Etats-Unis) poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE (Banque Centrale Européenne) s'arrêterait à 2%.

- **En octobre dernier, décision de la Réserve Fédérale américaine (FED) d'abaisser son principal taux directeur de 25 points de base, le faisant passer dans une fourchette comprise entre 3.75% et 4.00%**. Cela marque la seconde baisse depuis septembre, confirmant un virage vers une politique monétaire plus accommodante après plus d'un an de maintien à des niveaux restrictifs. Cette orientation s'explique par un ralentissement de la dynamique économique et par un environnement d'inflation plus stable. L'inflation, bien qu'encore légèrement supérieure à la cible de 2%, montre des signes de décélération, tandis que les indicateurs du marché du travail traduisent un léger affaiblissement de la demande d'emploi. Le Comité de Politique Monétaire (Federal Open Market Committee) estime que les risques pesant sur l'emploi se sont accrus, justifiant une détente progressive des conditions financières afin de soutenir la croissance.
  Une décision bien accueillie sur les marchés : les rendements obligataires américains ont légèrement reculé, tandis que les marchés d'actions ont progressé, interprétant la décision comme le signal d'une normalisation monétaire maîtrisée. Le Dollar, de son côté, s'est affaibli face à l'Euro,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

traduisant l'anticipation d'un différentiel de taux d'intérêt moins favorable aux actifs américains.

- **En octobre dernier, la BCE a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs**. Le taux de la facilité de dépôt reste fixé à 2,00%, celui des opérations principales de refinancement à 2,15% et le taux de prêt marginal (taux d'intérêt fixé par la BCE pour les emprunts urgents des Banques) à 2,40%.

1.1.2. Au niveau de l'Europe

La croissance en Zone Euro s'établirait à 1.3% en 2025 puis 1.2% en 2026 après 0.8% en 2024.
Une partie de la bonne performance de la croissance en Zone Euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les Etats-Unis au 1er semestre 2025.
Elle est tirée par les Pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2.9% en Espagne notamment.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année à 2.1% avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1.7%, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'Euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	**0,8**	**1,3**	**1,2**	**2,4**	**2,1**	**1,7**
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

1.1.3. Au niveau de la France

En France, le Gouvernement ne dispose que d'une fragile majorité. L'Assemblée Nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu six Gouvernements depuis début 2024. En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une Loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé.

• **<u>Nomination d'un nouveau Gouvernement</u>** :
En France, le climat politique national est tendu et incertain.
L'instabilité politique a un coût économique réel pour la France. L'absence de majorité stable à l'Assemblée Nationale a conduit à une succession de Gouvernements de courte durée, les budgets sont difficiles à adopter, et l'incertitude se prolonge. Avec le Projet de Loi de Finances (PLF 2026), l'objectif est de ramener le déficit public de 5.4% cette année et de 4.7% en 2026 et une stabilité progressive de la Dette autour de 116% du PIB.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

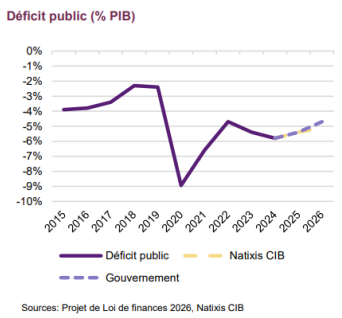

• **<u>La Dette publique</u>** :
L'économie française continue de naviguer dans un environnement global incertain, marqué par des tensions géopolitiques, une inflation mondiale persistante, et une obligation de transition énergétique accélérée. La France, tout en faisant face à ces défis externes, poursuit son adaptation au sein de l'Union Européenne, où la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) reste un facteur clé.
La Dette publique française, qui atteint 116 % du PIB, pourrait dépasser les 120 % d'ici 2027 si aucune consolidation budgétaire n'est engagée. La note souveraine de la France a déjà baissé néanmoins, le risque de dégradation de cette note augmenterait les coûts d'emprunt et affaiblirait la capacité de l'État à financer ses politiques.

La Dette nette des administrations publiques en France en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€) :

(en milliards d'euros)

	2024T2	2024T3	2024T4	2025T1	2025T2
Ensemble des adm. publiques	**2 982,8**	**3 046,8**	**3 063,6**	**3 116,1**	**3 171,5**
dont :					
État	2 504,6	2 568,2	2 575,4	2 618,5	2 672,7
Organismes divers d'adm. centrale	35,1	35,0	35,4	35,5	34,1
Administrations publiques locales	235,4	236,6	248,5	248,9	248,6
Administrations de sécurité sociale	207,8	207,0	204,3	213,1	216,1

Source : Comptes nationaux base 2020 – Insee, DGFiP, Banque de France

• **<u>Croissance et inflation</u> :**
Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique qualifiée de « molle », encore loin des niveaux pré-pandémiques.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Cette croissance est soutenue par :

- La consommation des ménages, qui a légèrement rebondi avec la reprise du marché du travail,
- L'investissement public et privé, notamment dans la transition énergétique et la modernisation des infrastructures,
- Les exportations, soutenues par la demande extérieure, bien que la compétitivité des entreprises françaises reste affectée par la hausse des coûts de production.

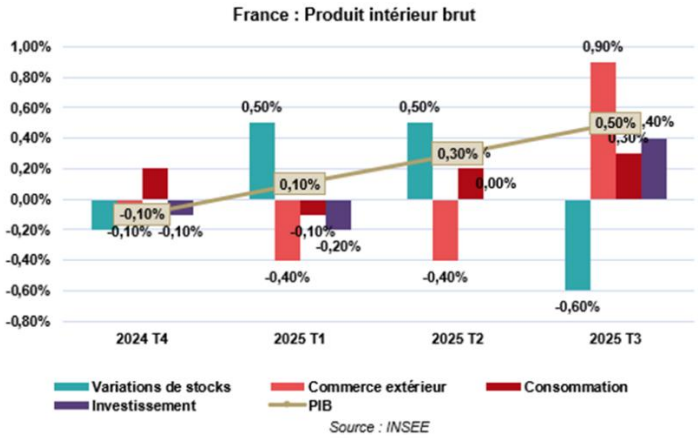

Ce léger rebond au troisième trimestre traduit néanmoins une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé.

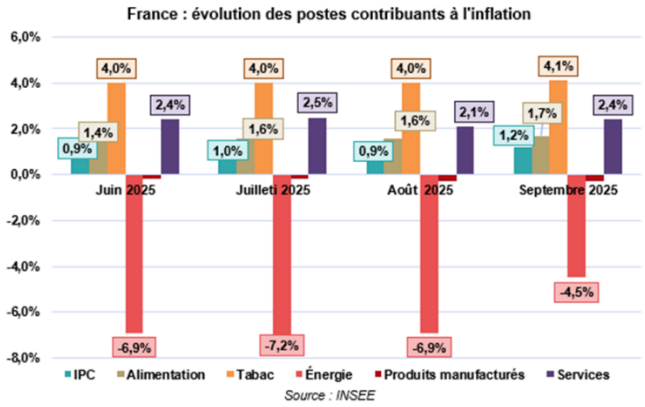

Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'Indice des Prix à la Consommation a progressé de +1,2% sur un an, selon l'INSEE. L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé Européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4%), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5% sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du Pouvoir d'Achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

1.2. Les finances du bloc communal

1.2.1 Les capacités d'autofinancement brutes et nettes des collectivités baissent mais restent élevées

Depuis 2017, on observe une quasi stabilité de l'épargne, malgré la crise du Covid et le phénomène inflationniste, qui démontre la force de résilience des collectivités locales.

> **L'épargne brute, entre 2017 et 2024**, est en progression de +9,1%.
> **L'épargne nette, sur la même période**, a augmenté quant à elle de +7,3%.

Capacité d'autofinancement (en Md€)	2017	2023	2024	Évolution 2023/2024
Épargne brute	29,7	35	32,6	-7%
Épargne nette	16,5	20,3	17,9	-12,3%

Source : DGfip

Toutes collectivités confondues, les Capacités d'AutoFinancement (CAF) brutes et nettes sont en recul en 2024 mais restent à des niveaux élevés :
*Epargne brute en 2024 baisse de 7%.
*Epargne nette (épargne brute après déduction des remboursements de Dette) diminue de 12.3%.

**Définitions page 11*

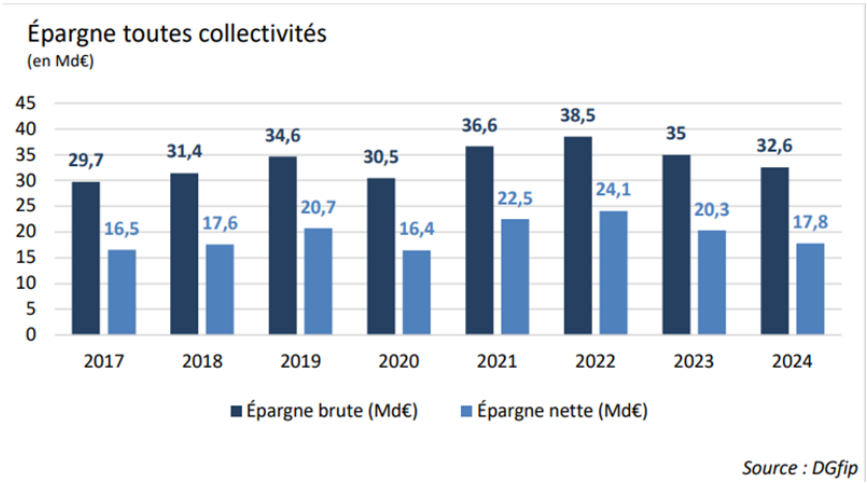

1.2.2 Des recettes de fonctionnement en hausse à l'exception des DMTO

(Droits de Mutation à Titre Onéreux)

- En 2024, les RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement) de l'ensemble des collectivités s'établissent à 239,6Mds d'€ et augmentent de +2,1% plus que le niveau de l'inflation (2% en 2024).
- Les impôts locaux ont fortement augmenté de +4,6% en 2024 (hausse composée de l'augmentation des bases locatives et des hausses d'impôts votées par les exécutifs locaux).
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités a augmenté de 320M d'€ en 2024.
- Les DMTO enregistrent une chute de -13,2%, traduisant un net ralentissement du marché immobilier.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

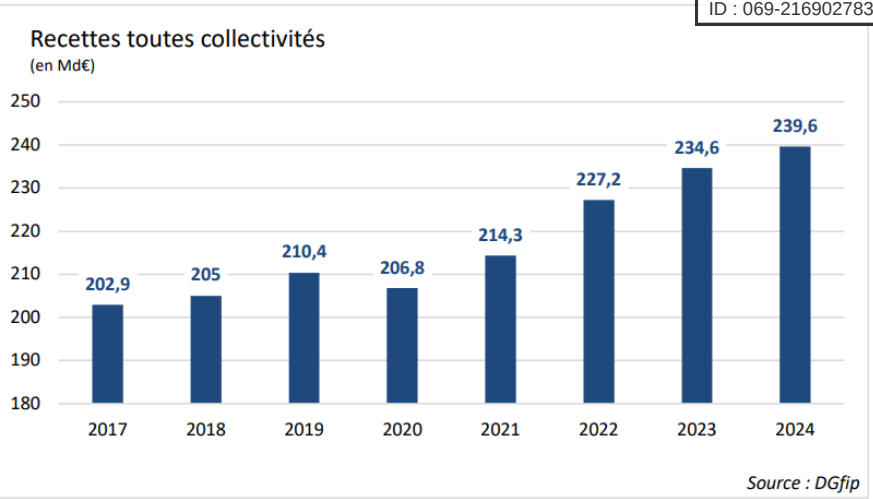

1.2.3 Les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que l'inflation

Dépenses réelles de fonctionnement (en Md€)	2023	2024	Évolution 2023/2024
Charges de personnel	73,2	76,4	**+4,4%**
Achats et charges externes	38,6	41,1	**+6,5%**
Charges financières	3,9	4,4	**+13,4%**
Total	**199,6**	**207,1**	**+3,7%**

Source : DGfip

Toutes collectivités confondues, la croissance des dépenses réelles de fonctionnement est supérieure à l'inflation puisqu'elle dépassera 3,7% (projection à +4%) sur un an pour atteindre 207,1Mds d'€.

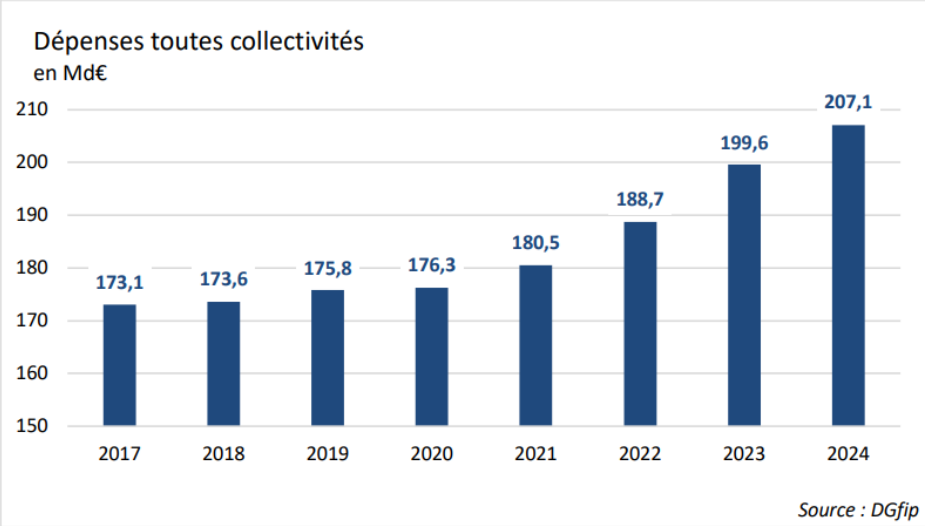

- Cette croissance est d'abord marquée par la hausse des frais de personnel de +4,4%. L'exercice 2024 enregistrant l'effet « année pleine » de l'augmentation de +1,5 point d'indice actée en 2023 (475M d'€ pour 2024) et l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à compter de 2024 (751M d'€). Il est possible que la masse salariale ait également été tirée par une augmentation des effectifs dans de nombreuses collectivités territoriales en 2024.
- Cette hausse s'explique encore en 2024 par une augmentation significative des charges financières de +13,4% pour les collectivités territoriales. Cette hausse montre les conséquences de l'augmentation des taux sur l'ensemble des administrations et pas seulement sur l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

1.2.4 Un investissement encore en hausse

Les collectivités territoriales ont maintenu un effort d'investissement soutenu en 2024, atteignant un niveau inédit de 85,2 Md d'€ soit une hausse de 5,7% (+4,6 Md d'€).

La progression des dépenses d'investissement, en particulier au sein du bloc communal, est largement conditionnée par les transferts de l'État.

Sur deux cycles électoraux glissant successifs, on observe une évolution marquée de l'investissement des collectivités : Entre 2013 et 2018, la somme des investissements s'élève à 414,2 Md d'€, tandis que sur la période 2019-2024, elle atteint 463,3 Md d'€, soit une augmentation de 12%.

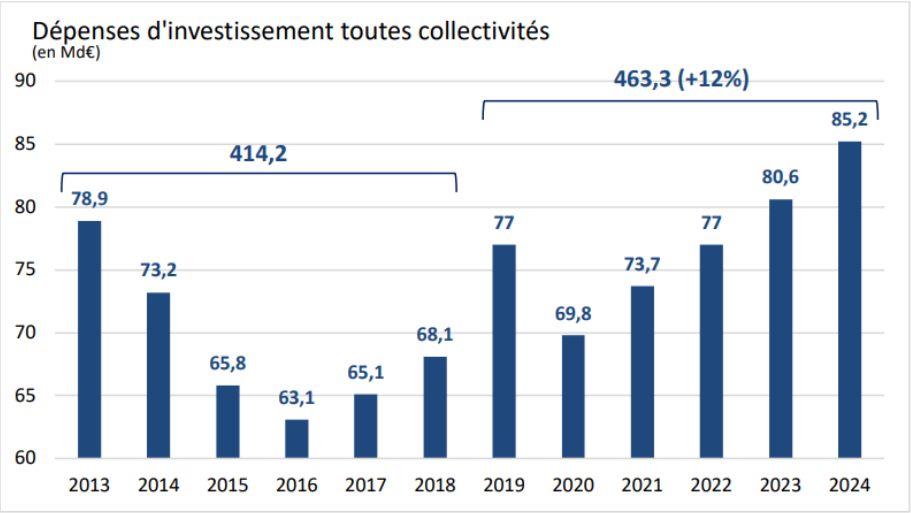

Source : DGfip

Point sur les finances locales du bloc communal : une situation qui reste positive

En Md€	2017	2023	2024	Evolution 23/24
***Epargne brute**	16,4	21,7	21,5	-1,1%
***Epargne nette**	8,3	12,6	12,4	-1,5
***Recettes Réelles de Fn (RRF)**	110,3	131,2	135,6	3,3%
***Recettes Réelles d'inv (RRI)**	15,6	26,7	28,8	7,9%
***Dépenses réelles de Fn (DRF)**	93,8	109,6	114	4,1%
***Dépenses réelles d'inv (DRI)**	38,2	47,8	52,1	8,3%

Source : DGFIP
*Epargne de gestion (excédent brut de fonctionnement) = recettes de gestion – dépenses de gestion
*Epargne brute = épargne de gestion + les produits financiers et exceptionnels – les charges financières et exceptionnelles
*Epargne nette = épargne brute – le remboursement du capital de la dette
*RRF et RRI = Recettes encaissables en dehors des opérations d'ordres
*DRF et DRI = Dépenses encaissables en dehors des opérations d'ordres

Une année 2024 où la situation financière du bloc communal demeure plutôt robuste.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

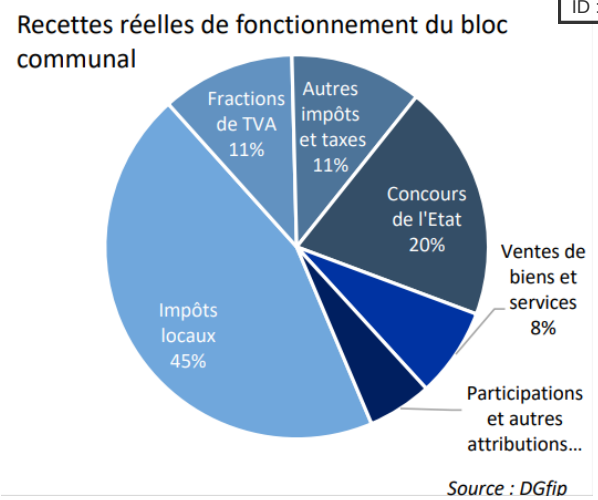

Les impôts locaux enregistrent une augmentation de +5 %. Cette hausse est en grande partie portée par la revalorisation des bases locatives à +3,9 %, un niveau supérieur à l'inflation finalement constatée, permettant ainsi de sécuriser les ressources du bloc communal.

1.2.5 Le recours à l'emprunt et le ratio de désendettement

On observe un besoin de financement qui s'accentue entraînant une hausse de l'encours de dette et un prélèvement sur le fonds de roulement.

Les collectivités locales ont enregistré en 2024 un besoin de financement de - 10Mds d'€ (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette) et -11,3Mds d'€ en consolidant avec les syndicats et les budgets annexes. Il est en nette progression par rapport à l'année précédente où il n'était que de -4Mds d'€ (-5,1Mds d'€ en consolidation).

Le bloc communal présentait un besoin de financement le -3,7Mds d'€ en 2024, dont un tiers est porté par les groupements à fiscalité propre.

Sur les 10Mds d'€ de besoin de financement, un tiers (35%) est financé par ponction sur le fonds de roulement, avec notamment une nette diminution du niveau de trésorerie de fin d'année (- 10%). Le solde est financé par recours à l'endettement.

En conséquence, le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2024 a fortement progressé (+33,5 %) après une année 2023 en baisse (-2,9 %). Le flux net de dette est donc fortement positif (+ 6,6Mds d'€), et atteint un niveau jamais observé depuis 2012.

L'augmentation du stock de dette et surtout la baisse de l'épargne brute entraîne une hausse du délai de désendettement des collectivités locales de + 0,6 an, de même ampleur que l'an dernier. En revanche, le secteur communal réussit à contenir la détérioration de son délai de désendettement (+0,2 an) qui reste à un niveau le plus favorable depuis 2014.

1.2.6 Évolution du stock de trésorerie

Au 31 décembre 2024, la trésorerie des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre s'élevait à 46,9 Milliards d'Euros (Mds d'€). Ce montant brut doit être diminué du montant des lignes de trésorerie non remboursées à la fin de l'année 2024, soit 2,4Mds d'€ de crédits de trésorerie. La trésorerie nette s'élève donc à 44,5Mds d'€, en recul de -6,3Mds d'€ par rapport à la fin de l'année 2022 (-12,4%).

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

GRAPHIQUE 1 : TRESORERIE DES COLLECTIVITES LOCALES

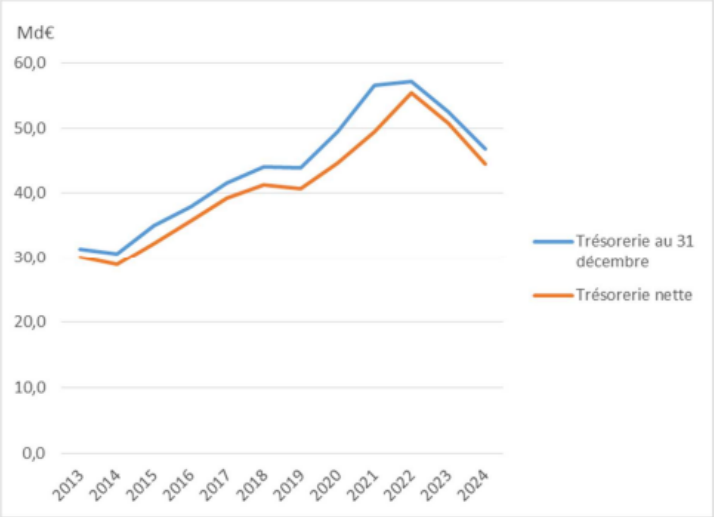

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

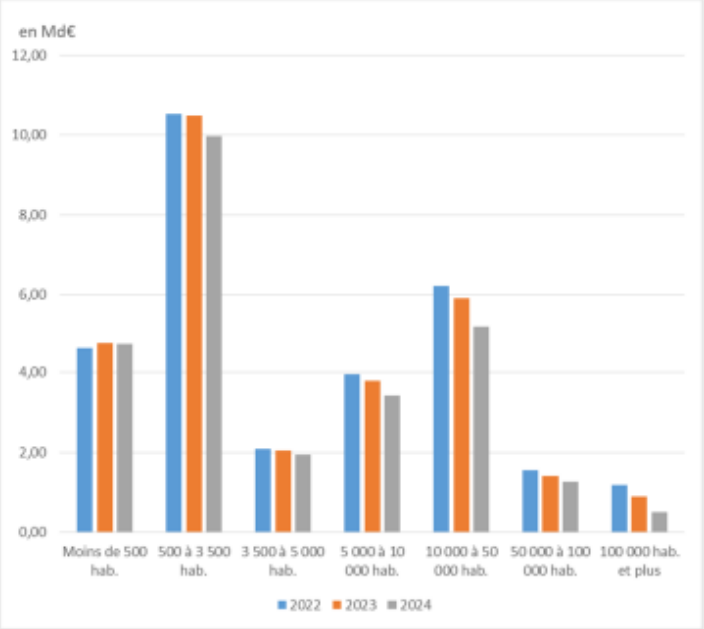

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

1.3. Projet de Loi des Finances pour 2026

Source : AMF

Le Gouvernement Lecornu II a déposé, le 14 octobre 2025, au bureau de l'Assemblée Nationale, le Projet de Loi de Finances pour 2026.
Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques, avec un coût estimé à 4,6 Milliards d'Euros (Mds d'€) mais ce montant ne prend pas en compte l'ensemble des charges supplémentaires ou des diminutions de moyens imposées aux collectivités. Les collectivités, et singulièrement le bloc communal, sont une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget de l'État, alors même que leurs marges de manœuvre financières sont déjà fortement contraintes.

Les hypothèses économiques retenues par le Gouvernement, indique :

- **Croissance** : 1,0 % en 2026 (0,7 % en 2025), portée par la demande interne (consommation +0,9 %, investissement +2,6 %).
- **Inflation** : 1,3 % (1,1 % en 2025), avec une hausse des prix de l'alimentation et une stabilisation des services.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

- **Déficit public** : 4,7 % du PIB (5,4 % en 2025), avec un objectif de retour sous 3 % en 2029.
- **Dette publique** : 117,9 % du PIB (115,9 % en 2025), avec une stabilisation prévue à partir de 2028.

L'avis du Haut Conseil des Finances Publiques indique :
• Sur le réalisme des prévisions macroéconomique en 2026, le Haut Conseil estime le scénario économique proposé très optimiste.
• Sur le réalisme des prévisions de finances publiques en 2026, la cible de déficit public à 4.7% du PIB soumise au Haut Conseil est fragilisée par un scénario volontariste et surtout, par le risque de sous-réalisation ou simplement d'absence des mesures de recettes et d'économies affichées.

- **Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation**

En 2026, l'enveloppe de la DGF devrait être maintenue à son niveau de 2025.
La Dotation Solidaire Rurale (DSR) serait abondée de +150M d'€ et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de +140M d'€. La Dotation d'intercommunalité augmenterait de +90M d'€.
>> Les communes et EPCI verraient diminuer respectivement leur attribution de Dotation Forfaitaire et de Dotation de compensation dans les mêmes proportions constatées en 2025.
Le Projet de Loi des Finances prévoit aussi un changement de modalités de versement des dotations (acomptes versés par douzièmes).

- **Minoration des variables d'ajustement (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)**

Le mécanisme de minoration des variables d'ajustement se poursuivra en 2026. Le PLF 2026 prévoit une baisse des compensations (pesant sur le bloc communal) de 258M d'€ pour la DCRTP et de 50M d'€ pour la Dotation de garantie des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). *(Genay n'est pas concernée)*

- **Diminution de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives industrielles**

Le PLF propose de réduire de 25% cette allocation compensatrice.
Elle constituerait donc un nouveau retour sur les engagements de l'Etat, qui promettait en 2021 aux collectivités territoriales une compensation intégrale de la perte de recettes subie. Cette baisse reviendrait à priver les collectivités de la croissance des bases des locaux industriels.
(Pour la commune de Genay, il s'agirait d'une perte annoncée de 129 900€).

- **Réforme du FCTVA**

Le PLF prévoit de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA uniquement sur les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement jusqu'à lors éligibles ne le seraient plus.

- **Gel des fractions de TVA**

Le PLF prévoit que l'évolution des fractions de TVA soit désormais fonction du taux d'inflation et non plus de la dynamique nationale de la TVA. En revanche, en cas de baisse de la TVA, les collectivités bénéficieraient d'une garantie de stabilité. *(Genay n'est pas concernée)*

- **Correction de l'abattement sur les terres agricoles en matière de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**

La loi de finances pour 2025 a élevé de 20 % à 30 % l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). Le Gouvernement, prenant en compte la perte de recette substantielle que représente cette mesure pour les communes rurales, propose d'augmenter de 50 % la compensation de cet abattement.

- **Création d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)**

Le PLF 2026 revoit les modalités d'application du DILICO 2 avec pour conséquence un prélèvement potentiellement doublé et des remboursements incertains soumis à de nouvelles conditions.

- Le DILICO 2 passe de 1 Milliard d'Euros en 2025 à 2 Milliards en 2026, avec une répartition inéquitable.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

(Pour la commune de Genay, le DILICO 2 provisoire s'élève à 151 300€ (contre 67 124€ en 2025) soit X 2,3. Et le retour du DILICO 1 sur 2026 serait de 17 140€ en recettes).

- Abaissement des seuils d'éligibilité : davantage de collectivités seront concernées, y compris des communes et intercommunalités.

- Reversement étalé sur 5 ans (contre 3 ans en 2025) et conditionné : les remboursements seront liés à l'évolution des dépenses des collectivités par rapport à la croissance du PIB. Seuls 80 % des sommes prélevées seront reversés, contre 90 % en 2025. Les collectivités contributrices percevront un reversement à condition que l'évolution des dépenses du secteur public local soit globalement inférieure au PIB en valeur. Les modalités de reversement du solde de 80 % dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice afin de renforcer l'efficacité du dispositif, soit globalement inférieure au PIB.

- Un Fonds de Péréquation alimenté à hauteur de 49M d'€ pour le bloc communal (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

Ce dispositif aggrave les tensions financières des collectivités, rend les remboursements incertains, et alourdit la charge pesant sur le bloc communal.

Répartition des montants du DILICO 1 (2025) et du DILICO 2 (2026)

En millions d'euros	**Dilico 1**		**Dilico 2**	
Communes	250	*25%*	720	*36%*
Epci	250	*25%*	500	*25%*
Départements	220	*22%*	280	*14%*
Régions	280	*28%*	500	*25%*
Total	**1000**		**2000**	

Le bloc communal supportera 61 % de cette nouvelle ponction contre 50 % l'an passé.

- **Verdissement de la fiscalité sur les déchets**

La fiscalité environnementale serait renforcée via :
• L'application d'un taux unique de TVA à 5,5% sur tous les services de collecte et de traitement des déchets y compris ceux effectués par les collectivités ;
• Une hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 10% par an sur l'enfouissement et une hausse de la TGAP sur l'incinération sans valorisation énergétique ;
• L'introduction d'un impôt de répartition sur les éco-organismes en fonction du plastique non recyclé mis sur le marché (30 €/tonne). *(Genay n'étant pas directement concernée)*

- **Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)**

Le Gouvernement propose de fusionner la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation : le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), dont l'attribution serait confiée au Préfet. Cela vise à simplifier l'accès aux dotations et à unifier les procédures et le cadre juridique. Sont ciblés les communes et les EPCI ruraux, les communes et EPCI ultramarins et les communes et EPCI avec une forte population en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).
Toutes les collectivités éligibles à la DETR, ou à la DPV en 2025 seraient éligibles au FIT en 2026. *(La commune de Genay n'est pas éligible à la DETR ni à la DPV).*

- **Réduction du Fonds vert**

Une baisse de 500M d'€ est envisagée dans un contexte de besoins en transition écologique croissant.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

- **Poursuites de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Le Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34.65% à 37.65%). Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales en matière de Ressources Humaines.

2. La situation financière de la commune de Genay au 30 novembre 2025

2.1. Analyse budgétaire rétrospective synthétique

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projection/non consolidée
Total des produits de fonctionnement	**5 585 000 €**	**5 879 349 €**	**6 957 691 €**	**7 217 932 €**	**7 148 376 €**	**7 185 000,00 €**
dont impôts locaux (73111)	2 628 000 €	2 418 193 €	2 751 342 €	2 971 939 €	3 101 849 €	3 173 000,00 €
Total des charges de fonctionnement	**5 222 000 €**	**5 228 283 €**	**5 386 546 €**	**5 865 834 €**	**6 267 838 €**	**6 690 000,00 €**
dont charges de personnel (012)	2 856 000 €	2 827 683 €	2 824 543 €	3 171 279 €	3 374 270 €	3 580 000,00 €
dont achats et charges externes (011)	992 000 €	1 068 368 €	1 297 484 €	1 401 830 €	1 513 738 €	1 600 000,00 €
dont charges financières (66)	177 000 €	174 948 €	170 077 €	164 999 €	165 089 €	152 692,46 €
Résultats comptables	**363 000 €**	**651 066 €**	**1 571 145 €**	**1 352 098 €**	**880 538 €**	**495 000 €**

Ce tableau d'analyse rétrospective indique que :

- ***Les recettes de fonctionnement*** : Sur la base de la projection, on peut constater un maintien par rapport à 2024.

- ***Les charges de fonctionnement*** : Sur la base de la projection, on peut constater une hausse du fait de l'augmentation des charges de personnel liées notamment : à la hausse des taux de certaines cotisations, de l'augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire et de celle de la médecine préventive, de la mise en place du RIFSEEP de manière généralisée (aux titulaires et aux contractuels), de la réorganisation du service population en 2025, ainsi que d'une hausse des coûts de l'énergie et de la maintenance.

Les dépenses restent maîtrisées avec une augmentation conforme aux prévisions. Néanmoins, cette augmentation tend à se reprocher du montant perçu pour les recettes, ce qui réduit la marge de manœuvre de la collectivité.

2.2. L'évolution des recettes

2.2.1. Point sur la fiscalité

Les perspectives en matière de fiscalité pour 2026

Ne disposant pas encore du coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2026, une évolution de +1% est retenue.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Pour 2026, il sera proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises installées sur la commune.

Quelques rappels relatifs à la fiscalité à Genay :

Généralités :

La commune de Genay conserve des taux d'imposition plus bas que la moyenne, qu'elle soit pour la même strate de collectivité ou nationale. Le produit de la fiscalité directe locale représente 44 % des produits de fonctionnement de la commune.
Il est à souligner que la commune de Genay n'a pas fait évoluer ses taux d'imposition depuis 2004.

	Genay	Strate (2020)	Taux moyens nationaux (2024)
TFB	25,53%	31,99%	35,80%
TFNB	41,90%	52,45%	46,60%

Rappel des taux de fiscalité locale à Genay par rapport à la moyenne nationale des communes et par rapport aux communes ayant une population de 5.000 à 10.000 habitants en France en 2020 (derniers chiffres disponibles)

Il est à noter que la commune exonère la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties durant deux ans pour les constructions nouvelles financées au moyen de prêts aidés de l'Etat ou de prêts conventionnés, et exonère à 50 % durant 3 ans les logements anciens économes en énergie.

2.2.2. Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement sur la période 2020-2026 :

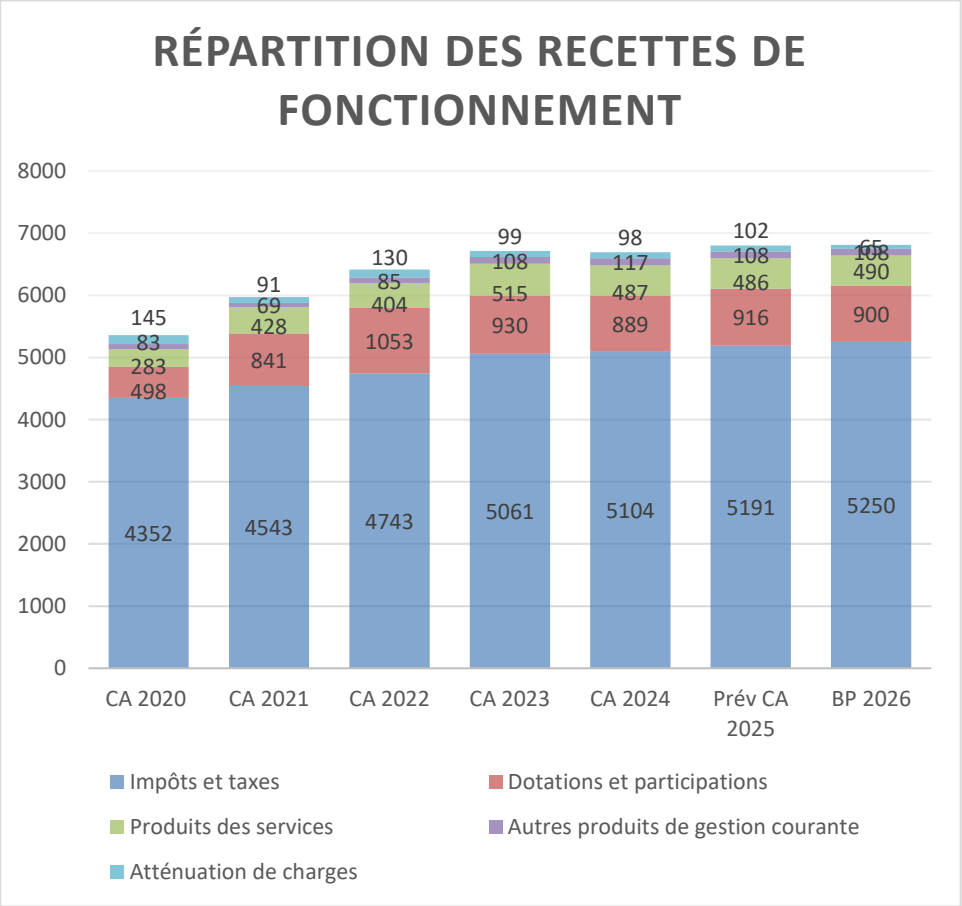

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

La période 2020-2025 a été marquée par :

- Une progression lente des recettes fiscales (taxes ménages notamment) basée uniquement sur l'augmentation de l'assiette compte tenu de la stabilité des taux, avec une évolution notable en 2023 et en 2024 liée à l'augmentation des bases par le PLF ;
- Une stagnation des dotations et participations, avec notamment la perte de la DGF devenue nulle depuis 2020 et diminuant considérablement les dotations perçues par la commune.
- Une stagnation des produits des services (cantine et activités périscolaires notamment) constaté depuis 2024 ;
- Une évolution non linéaire des Droits de Mutation liée aux évolutions du marché de l'immobilier, qui a connu un pic en 2021, une légère diminution en 2022 et 2023 et à nouveau une légère augmentation en 2024 ;
- Une perte du FCTVA entre 2024 et 2025.

En projection 2025, il n'est pas aisé de disposer tous les éléments. Cependant, à ce jour, les recettes de fonctionnement devraient être supérieures d'environ 108 000€ par rapport à 2024, du fait de :

- La fiscalité locale,
- La Dotation de Solidarité Rurale,
- Les Atténuations de charges dont notamment les remboursements sur rémunérations du personnel.

Les projections de recettes sont essentiellement constituées de :

- Les impôts directs locaux : 3 173 029€ : Les « taxes ménages » représentent 62% des produits fiscaux (45% du total des recettes réelles de fonctionnement) en 2025. Elles sont constituées essentiellement de la Taxe Foncière depuis la suppression de la TH qui fait l'objet d'une compensation ;
- L'attribution de compensation (résultante de l'ancienne Taxe Professionnelle Unique) d'un montant de 1 343 098€ et stable depuis 2021 ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole de Lyon s'est établie à 142 000€ depuis 2024 (en attente de la délibération pour 2026) ;
- Taxe sur les pylônes électriques et Taxe sur la consommation finale d'électricité : environ 210 000 € par an depuis 2024 ;
- La Dotation de Solidarité Rurale des communes : 79 942€ en 2025 ;
- Les Droits de Mutation (DMTO) fluctuent selon les exercices. Ils ont été au plus bas en 2020 (220 000€) et au plus haut en 2021 (358 000€) pour revenir à 298 000€ en 2024 et une projection à un minimum de 250 000€ pour 2025 ;
- Les produits des services du domaines et ventes diverses : il s'agit notamment des recettes du Centre de Loisirs, du périscolaire pour 486 755€ en 2024 et une prévision de 486 000€ a minima pour 2025.
- Le retour du DILICO 1 sur 2026 qui serait de 17 140€.

Pour 2025, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à un niveau légèrement supérieur à 2024 du fait de la revalorisation des bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers de +1,7% en 2025 et du report du résultat de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

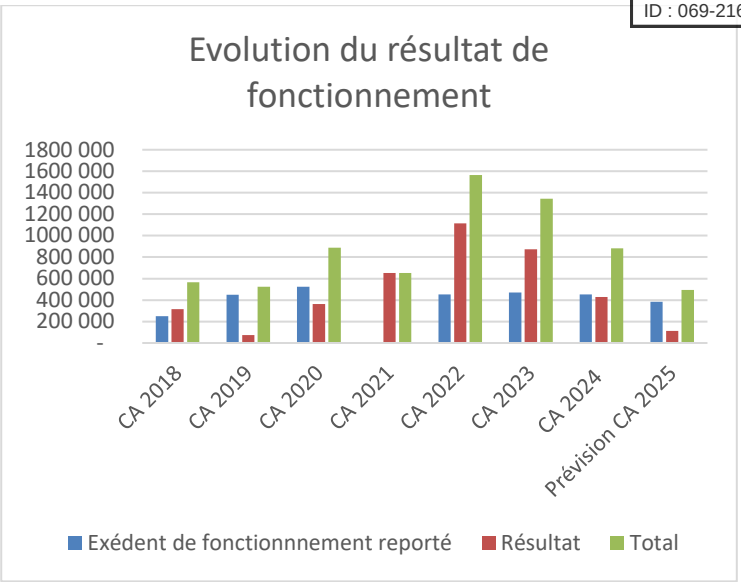

<u>Zoom sur la décomposition des recettes fiscales</u> :

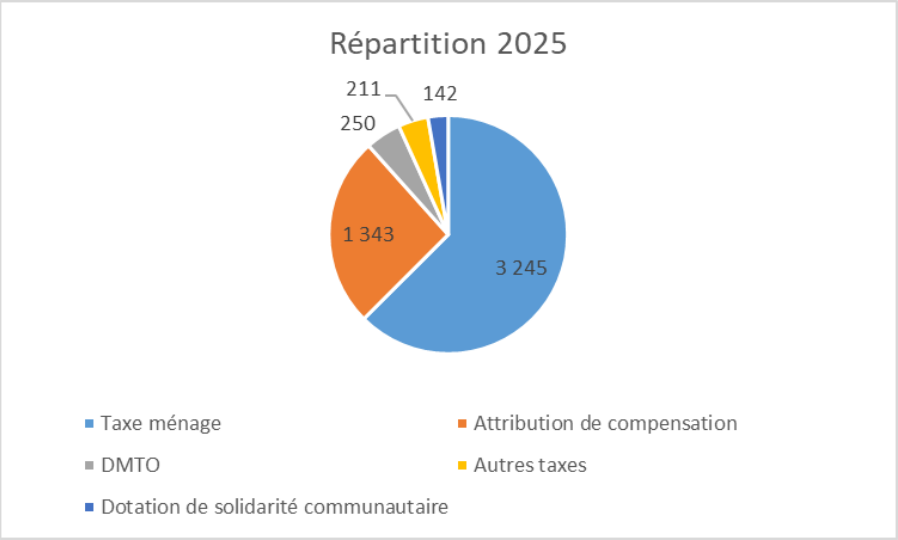

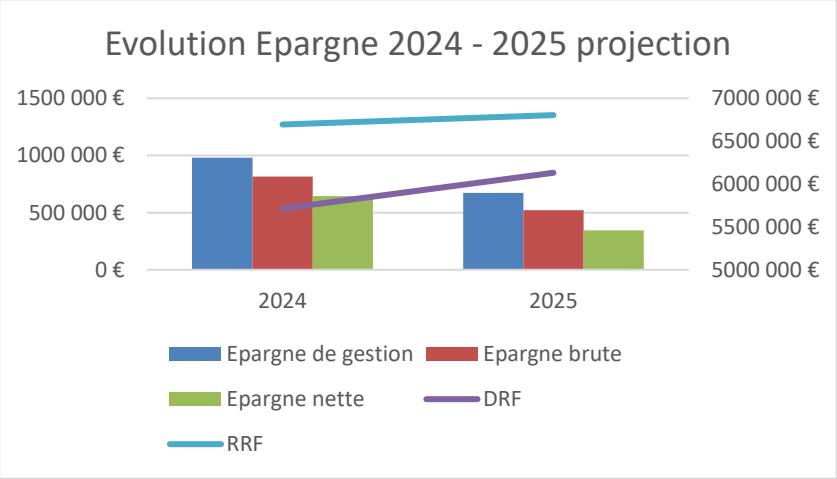

Pour 2026, la recette fiscale devrait légèrement augmentée du fait de l'augmentation des bases

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

fiscales décidée par l'Etat ainsi que les produits de services. Concernant les autres recettes, étant donné le contexte économique, il parait prudent d'anticiper une stagnation voire une baisse de certaines recettes, telles que les Droits de Mutation.

2.2.3. Section d'investissement

Les recettes principales de la section d'investissement sont :

- l'excédent antérieur reporté ;
- le FCTVA ;
- les subventions d'équipement perçues ;
- l'emprunt éventuel ;
- l'autofinancement, c'est-dire la part d'excédent de fonctionnement de l'année antérieure que l'exécutif décide de reverser à la section d'investissement (virement de la section de fonctionnement).

Recettes d'investissement prévisionnelles pour l'année 2026 :

L'excédent reporté n'est pas encore connu. Cependant en provision non consolidé, on devrait obtenir environ 1 824 644€.

Il est à prévoir une recette en légère augmentation du FCTVA par rapport à l'année 2025 puisque celui-ci est lié aux investissements de l'année 2024 (2 ans de décalage).

Des subventions ont été sollicitées pour les opérations qui pouvaient en bénéficier auprès de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon…et d'autres seront sollicitées en 2026. La recherche de financement de la commune est volontaire et dynamique.

Enfin, l'excèdent de fonctionnement lié à la maîtrise des dépenses de fonctionnement décrite plus haut permet d'envisager de le reporter en partie.

2.3. Situation de la dette

Liste des emprunts en cours :

Banques	Objet de l'emprunt	Date d'obtention	Montant	Durée	Périodicité	Type de taux	Dette en capital au 01/01/2026	Montant des échéances pour 2026
BANQUE POSTALE	Aménagement plaine des sports et des familles	20/11/2020	500 000 €	15	Trimestrielle	Taux fixe	341 666,73 €	34 634,77 €
CAISSE D'EPARGNE	Aménagement plaine des sports et des familles	15/12/2020	500 000 €	15	Annuelle	Taux fixe	332 362,13 €	34 532,42 €
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT	Plaine des sports	31/12/2010	1 000 000,00	30	Trimestrielle	Taux fixe	678 164,22 €	63 508,47 €
	Esapce Ganathain	26/07/2012	2 762 909,92	29	Annuelle	Taux fixe	1 977 652,31 €	195 881,90 €
TOTAL			**4 762 909,92 €**				**3 329 845,39 €**	**328 557,56 €**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2026

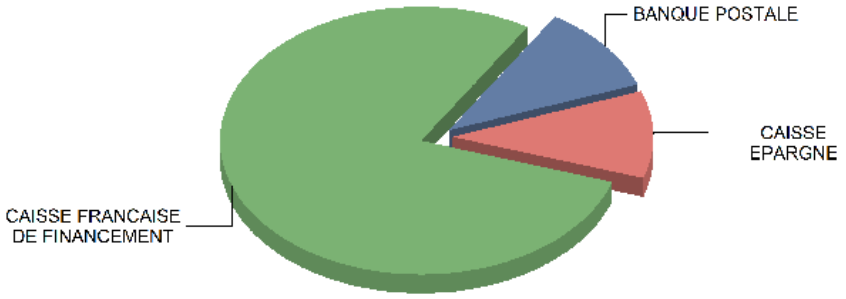

La dette de Genay s'élève à 3 329 845.39€ au 31 décembre 2025 soit un endettement par habitant de 591€ (pour une moyenne de 763€ par habitant pour les communes appartenant à la strate entre 5 000 et 10 000 hab).

L'annuité de la dette reste constante à un montant de 58,34€/habitant, quand la moyenne de la strate s'élève à 97€ par habitant *(population de référence INSEE 2022/résultat recensement 2025 non encore connu et attendu pour la fin d'année / L'annuité de la dette sera réajustée au moment du vote du Budget Primitif 2026).*

Même si le résultat consolidé n'est pas encore connu, la capacité de désendettement de la commune à fin 2025 correspondrait à 5 années. La dette est donc considérée comme saine. Pour rappel, le ratio est considéré comme satisfaisant jusqu'à 8 années.

Capacité de désendettement = Encours de la dette au 31/12 / Epargne brute
Elle détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

2.4. Les prévisions de dépenses

2.4.1. Section de fonctionnement

Après une année 2020 marquée par une baisse « artificielle » des dépenses de fonctionnement, l'année 2021 avait connu une reprise progressive d'activité marquée néanmoins par une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2022, le niveau d'activité avait rejoint celui d'avant COVID et les dépenses, en particulier les charges à caractère général, reviennent au niveau de référence de 2019 autour de 1 300 000€.
Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2022 avait permis de dégager un résultat comptable encore plus élevé que les années précédentes.

L'année 2023 avait vu une légère hausse des charges à caractère général (chapitre 011) liée à l'inflation record ainsi qu'une augmentation des charges de personnel consécutive de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale.

En 2024, les dépenses de fonctionnement étaient conformes aux prévisions du Budget Primitif, avec une légère augmentation liée à la poursuite de l'inflation, les autres charges de gestion courante et

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

aussi au niveau des charges de personnel. L'augmentation des dépenses de personnel a toutefois été moins importante que le prévisionnel du fait de la vacance temporaire de quelques postes liée aux délais de recrutement et les dépenses liées à la part du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) ont été en correspondance.

Pour l'année 2026, l'objectif est de poursuivre la maîtrise de la dépense afin de maintenir au mieux la santé financière de la commune pour parvenir à dégager de la capacité d'autofinancement.
Cet objectif devra être poursuivi tout en tenant compte de l'inflation, de l'augmentation des prix de l'énergie et du fonctionnement de la commune.

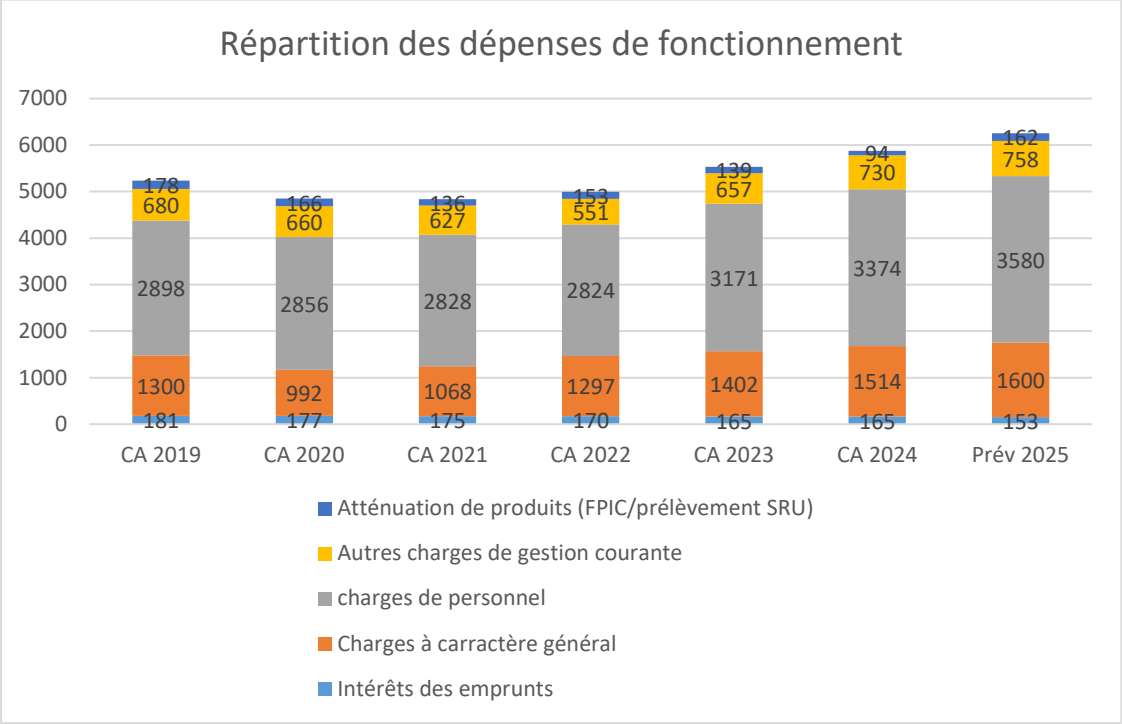

Ainsi, une attention devra être portée sur le maintien d'un niveau de dépenses courantes (chapitre 011), hors énergies, équivalent à 2025 malgré l'inflation.
Par ailleurs, la volonté de maintenir un service public de qualité et proche de l'habitant, la création en 2025 d'un poste dédié et d'une réaffectation de poste au service des usagers et un fonctionnement avec un effectif complet incitent à prévoir une hausse encadrée des charges de personnel (chapitre 012) : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui explique la variation naturelle de la masse salariale dans la fonction publique et, en lien avec la politique interne volontaire de valoriser les carrières (promotion interne, avancement de grade, nomination après réussite de concours). De plus, en 2025, un 4ème poste de policier municipal a été créé mais le poste est non pourvu à ce jour et sera bien intégré dans les dépenses de personnel (Chapitre 012) en 2026…
Enfin, s'agissant des autres charges de gestion courante (chapitre 65), celles-ci devraient rester équivalentes aux années précédentes avec un maintien du soutien actif à la vie associative.

2.4.2. Section d'investissement

Au 1er décembre 2025, les dépenses d'investissement (frais d'études, subvention d'équipements, équipements et travaux) s'élèvent à 1 611 824,14€.

L'année 2026 marquera le lancement concret des travaux liées aux opérations d'investissement sur les bâtiments scolaires et sur d'autres bâtiments communaux, tel que précisé dans la 3ème partie du document.
Les travaux vont s'accélérer et se poursuivre en 2026 avec notamment l'opération du réaménagement du Parc de Rancé qui a nécessité une étude patrimoniale avant le dépôt de la Déclaration Préalable en 2025.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

Bilan 2025, par bâtiment ou opération :

- **Restaurant scolaire :** maîtrise d'ouvrage déléguée et études : 496 468,27€

- **Ecole maternelle** : changement 30 volets roulants + jeux cour école + sol souple + étude solidité passerelle + remplacement vitrage passerelle + réfection toiture : 104 288,44€

- **Epicerie Sociale et Solidaire** : AMO + travaux d'aménagement + mobilier : 85 766,65€

- **Ludothèque :** aménagement d'une ludothèque : 58 118,25€

- **Médiathèque :** climatisation et raccord électrique + nouvelle alarme + aménagement espace bureaux : 36 045,32€

- **Dé à coudre** : achat 52 000€ (achat local) *(+ engagements travaux : 18 599,95€)*

- **Parc de Rancé** : étude patrimoniale et Déclaration Préalable, accompagnement AMO : 42 855€,

- **Mobiliers urbains** : banc circulaire « Papothain » place de Verdun, bancs parvis de l'Eglise, barrières rue des Ecoles, kakémono : 45 182,48€,

- **Mairie** : étude structure escalier 2e étage et plancher + travaux peinture rdc (reliquat 2024) + rénovation du premier étage de la Mairie : 30 521,95€ *(+ engagements travaux cylindre serrures bureaux et rénovation 1er étage : 48 565,33€),*

- **Services techniques** : achat véhicule camionnette services techniques (31 543,24), relamping du Centre Technique Municipal + climatisation des bureaux : 39 655,24€

- **CPE :** AMO + plans + détection ruisseau : 28 635,60€

- **Hall des sports :** porte coupe-feu et poteau béton et mise en sécurité du coffret électrique : 23 342,40€

- **Plaine des sports** : divers aménagements réalisés pour le Club de foot (buvette, étagère…), système de transport cages de foot, étude sur projet d'aménagement de l'espace famille de la phase 2 : 22 367,03€,

- **Eglise :** moteur volet grosse cloche + rénovation Frédéric Louise + clôture Maison St Pierre : 22 049,18€,

- **Espaces Publics** : étude et projet travaux parking Proulieu (engagements) : 7 200€

- **Stade Claude Perret** : étude : 8 640€,

- **Bâtiment de la Poste :** diagnostic accessibilité + travaux escalier extérieur 3 603€ *(+ aménagement accessibilité extérieure suite : 4 194€),*

- **Cimetière** : barrière d'accès mise en sécurité : 3 284,40€,

Bilan 2025, divers :

- **Abondement** de fonds de concours à la Métropole (107 148€),

- **Subvention** d'équipement pour la construction de logement sociaux à SCCV Genay Proulieu

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

(65 361€),

- **Subvention** d'équipement du manège enchanté à Léo Lagrange (21 447€),
- **Subvention** prime Air bois (500€),
- **Divers matériels** pour les différents services (49 779.85€),
- **Audit arbres** : 8 400€,
- **Place des libertés** : réfection des massifs parking : 3 875,40€,
- **Mises aux normes alarmes** : alarme crèche 2 698€ / alarme Genêts d'Or : 1 536€,
- **Madone** : restauration statue avec nettoyage : 1 194€,

…

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

3. Les grandes orientations pour le Budget Primitif 2026

En 2026, la Municipalité continuera naturellement d'inscrire son action dans la mise en œuvre du programme politique soumis aux Ganathains en 2020. Les projets d'investissement pour l'année s'inscrivent dans une planification sur 4 ans et plus. Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement étant mis à jour au moment du vote du budget ou à tout moment s'il s'avère que c'est nécessaire.

3.1. Les projets d'investissements structurants 2026-2029 (et suivants)

Le tableau synthétique ci-dessous reprend les projets majeurs **pour 2026 et les années suivantes** avec une estimation des dépenses d'investissement en €.

			2026	2027	2028	2029 et suivants	**Total**
Bâtiments	Evolution des bâtiments scolaires sportifs et culturels du centre bourg*	phase 1	2 100 000	1 400 000	500 000		**4 000 000**
		phase 2	1 850 000	2 850 000	920 000		**5 620 000**
		phase 3			1 500 000	5 500 000	**7 000 000**
	Hôtel de ville	Archives	10 000	20 000			**30 000**
		1er et 2ème étages	40 000	20 000			**60 000**
	Dispositif général de contrôle d'accès	Des bâtiments communaux	30 000	15 000	15 000		**60 000**
	Cure	Travaux de structure-mise en sécurité	20 000	20 000	50 000		**90 000**
	La poste	Aménagements	20 000	20 000	20 000		**60 000**
	Eglise		5 000	5 000	5 000		**15 000**
	Vidéosurveillance + radars pédagogiques		47 000				**47 000**
Espaces publics	Parc de Rancé		300 000				**300 000**
	Cimetière		20 000	20 000	20 000		**60 000**
	Création d'espaces de "respiration"	Parcelle "Neuville"	5 000				**5 000**
		Parcelle "Proulieu"	20 000				**20 000**
	Plaine des sports		100 000	50 000	100 000		**250 000**
	Stade Claude Perret		70 000	50 000	50 000	80 000	**250 000**
	Abondement FIC/PROX travaux voirie/*à confirmer par la Métropole*		110 000	110 000	110 000	110 000	**440 000**
TOTAL			**4 737 000**	**4 590 000**	**3 290 000**	**5 690 000**	**18 307 000**

** Sont regroupées ici l'ensemble des opérations d'aménagement des locaux scolaires ainsi que les opérations de rénovation énergétique des bâtiments municipaux du centre-bourg qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels.*
En détails :
***Phase 1** : restaurant scolaire (agrandissement + transformation en self pour les élémentaires + création d'une salle associative de 200m² + rénovation énergétique du bâtiment) + nouveau préau + végétalisation des cours + réaménagement de la place des écoliers.*

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 069-216902783-20251211-DEL2025_61-DE

***Phase 2** : rénovation énergétique des bâtiments Cousteau A et B, médiathèque, gymnase et espace Ganathain + changement de chaudière + création de 3 classes supplémentaires en élémentaire.*
***Phase 3** : déplacement city-stade + construction d'une nouvelle école maternelle de 10 classes.*

Il convient de préciser que l'ensemble des projets structurants listés ci-dessus pourront être financés par 3 moyens : autofinancement, subvention ou emprunt.
Naturellement, chaque projet devra faire l'objet de recherches de subventions spécifiques. Un certain nombre d'entre eux a d'ores et déjà fait l'objet de ces recherches de financement.

3.2. Les autres projets d'investissements 2026

En plus des projets structurants listés ci-avant, pour l'année 2026, la commune mènera des projets d'investissement de moindre ampleur mais néanmoins nécessaires.
Certains d'entre eux sont d'ores et déjà chiffrés, d'autres le seront au moment du vote du BP 2026.

En voici une liste non exhaustive :

Bâtiments :

- Travaux réhausse grille cour crèche à la demande de la PMI (certainement subvention d'investissement si la CAF finance en partie) : 5 000€
- Reprise sol souple Maisonnette cour maternelle et dessin cour : 4 000€
- Mise aux normes alarmes CTM et restaurant scolaire : 12 000€
- Réparation infiltration Pigeonnier : 10 000€
- Ile aux Trésors : installation d'anti-pinces doigts doubles à la demande de la PMI : 4 000€
- « Relamping » de divers bâtiments (poursuite),

Sports et vie associative :

- Hall des Sports : aménagements électriques pour les spectacles (3 000€)

Espaces publics_divers :

- Acquisition d'un camion pour le service espaces verts : 50 000€,
- Subvention d'équipement pour réalisation d'une fresque en face de la Madone : 15 000€
- Equipement 4e policier municipal : arme à feu, gilet pare-balle…
- Renouvellement matériel informatique Mairie et école : 10 000€
- 2 TNI + remplacement ordinateurs maternelle : 6 000€